



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL



***S'inscrire en première année commune
de l'enseignement secondaire
pour l'année scolaire 2020-2021***



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRETARIAT GENERAL

Avertissement

- ✓ *Pour l'inscription dans une école
secondaire catholique*
- ✓ *Pour 2020-2021*
- ✓ *A titre indicatif et sans préjudice de toute
autre information*





Pour qui?

- *Uniquement pour une première inscription en première année commune de l'enseignement ordinaire*





Calendrier

- ***Au plus tard le 24/01: remise du formulaire unique d'inscription(FUI) aux parents contre accusé de réception.***
- ***du 10/02 au 6/03 inclus: dépôt du formulaire auprès de l'école secondaire.***
- ***à partir du 27/04: reprise des inscriptions par date chronologique.***





Première étape: du 10/01 au 24/01

L'école primaire ordinaire remet un **formulaire unique** d'inscription qui sera complété par la direction:

✓ de la **date d'inscription** dans l'école primaire actuellement fréquentée

Et, le cas échéant:

✓ d'une copie de l'**attestation** justifiant la priorité « enfants en situation précaire » (ex. : enfants placés par le juge...)

✓ Du suivi de la langue d'**immersion** (depuis la 3^{ème} primaire au moins)


✓ Nom, date et signature du directeur de l'école primaire

Première étape: du 10/01 au 24/01

Dans le formulaire: les parents doivent...


- ✓ *vérifier les données reprises, les corriger le cas échéant*
- ✓ *compléter la partie reprenant les écoles choisies par les parents (maximum 10)*
- ✓ *mentionner le numéro administratif (FASE) des écoles souhaitées*
(les numéros FASE seront disponibles dans les écoles fondamentales et secondaires, sur le site <http://www.inscription.cfwb.be>)

Première étape: du 10/01 au 24/01


- 
- ✓ *fermer le document en laissant visible uniquement l'école de la première préférence*
 - ✓ *Il est conseillé aux parents de prendre un contact préalable avec les écoles secondaires de leur choix*
 - ✓ *Possibilité de compléter le volet reprenant les écoles souhaitées par voie électronique (www.inscription.cfwb.be)*



Deuxième étape: du 10/02 au 6/03 inclus

- 
- ✓ Les parents **déposent le formulaire** dans l'école du premier choix contre accusé de réception, et ce même si le volet confidentiel a été introduit de manière électronique
 - ✓ Ils ont la possibilité de **mandater**
 - ✓ Si document **perdu ou pas reçu**, duplicata dans l'école de 1^{ère} préférence ou à l'Administration

Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

- 
- ✓ **Deux régimes selon la situation de l'école secondaire au 06/3/2019:**
 - ❑ Si école « **incomplète** », l'école inscrit à concurrence de 102% des places disponibles
 - ❑ situation 1
 - ❑ Si école « **complète** », l'école inscrit à concurrence de 80% des places disponibles
 - ❑ situation 2



Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Situation 1:

Ecole « incomplète »

(avec suffisamment de places)

- ✓ *inscription de **tous** les enfants après adhésion des parents aux projets et règlements de l'école*

Situation 2


Ecole « complète »

(comptant plus de demandes que de places)

- ✓ **On attribue à chaque élève un indice composite (voir ci-dessous)**
- ✓ **On classe les élèves selon cet indice**
- ✓ **On attribue les places disponibles en trois temps: ...**

Situation 2 (suite)

Ecole « complète »

- 
- ✓ **On attribue les places disponibles en trois temps selon l'ordre des indices composites:**
 - 1. 20% des places (si demande) aux élèves provenant d'écoles à indice socio-économique défavorisé**
 - 2. aux prioritaires (voir ci-dessous)**
 - 3. aux autres**



Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Calcul des pondérations

- ✓ *chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:*



Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

1^{er} critère:

un indice pour les 5 écoles reprises dans les 5 premières préférences (de 1.5 à 1.1)

= 1,5 pour l'école de 1^{ère} préférence (calcul effectué par l'école)

= 1,4 à 1,1 pour les suivantes (calcul effectué par la CIRI*)

= 1 à partir de la 6^{ème} école

* Commission Interréseaux des Inscriptions

Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

2^e critère:

proximité domicile – école fondamentale

= 2 si école fondamentale la plus proche au sein du réseau choisi dans le fondamental

= 1.81 si 2^e; 1.61 si 3^e; 1.41 si 4^e; 1.21 si 5^e la plus proche

= 1 pour les suivantes

Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

3^e critère:

proximité domicile – école secondaire

= 1.98 si école secondaire la plus proche au sein du réseau choisi

= 1.79, si 2^e; 1.59 si 3^e; 1.39 si 4^e; 1.19 si 5^e la plus proche au sein du réseau choisi

= 1 pour les suivantes

Calcul des pondérations

- ✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

4^e critère:

proximité école fondamentale – école secondaire

- ✓ Coefficient varie entre 1 et 1,54, par tranche de 0,054 si l'école fondamentale est dans un rayon de 4km de l'école secondaire, et ce en fonction du degré de proximité d'une part domicile-école fondamentale et d'autre part domicile - école secondaire

Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*



Coefficient est de 1 dans tous les cas si l'école fondamentale n'est pas dans un rayon de 4km de l'école secondaire

Calcul des pondérations


- ✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

5^e critère :

offre d'enseignement dans la commune de l'école primaire

- ✓ **1,51, si aucun établissement secondaire sur le territoire de la commune où se trouve l'école primaire**

Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

- 
- ✓ **1,51, s'il y a uniquement soit une école secondaire confessionnelle, soit une école secondaire non confessionnelle sur le territoire de la commune où se trouve l'école primaire**
 - ✓ **1, s'il y a à la fois une école secondaire confessionnelle et non confessionnelle sur le territoire de la commune**

Si application de l'indice 1,51, le critère n°6 vaut toujours 1 (voir dia suivante)

Calcul des pondérations

✓ chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères:

6^e critère:

Partenariat pédagogique (convention de partenariat d'une école secondaire avec au moins 3 écoles fondamentales dont au moins 1 avec indice socio-économique défavorisé). Uniquement si école non adossée.

= 1,51

= sinon, 1

-> voir schémas : circulaire (fondamental) n° 7398 -p.36 et circulaire (secondaire) n° 7399 – p. 44

Calcul des pondérations :

- ✓ Chaque élève reçoit un **indice composite** qui est calculé sur la base de 7 critères

7^e critère:

poursuite *immersion* (même langue depuis la 3^{ème} primaire au moins)

= 1,18

= sinon 1



Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Conclusion – pondération:

- ✓ *On multiplie tous les indices de l'élève et ce pour tous les élèves*
- ✓ *On classe les élèves selon l'ordre décroissant de cet indice global*



Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Exemple: un élève inscrit dans une école fondamentale catholique introduit une demande d'inscription dans une école secondaire catholique

Calcul de l'indice pondéré:

- ✓ École premier choix = 1,5
- ✓ Proximité domicile/école fondamentale catholique = 1,61 (2^{ème} école la plus proche au sein du réseau catholique)
- ✓ Proximité domicile/ école secondaire catholique = 1,39 (3^{ème} école la plus proche au sein du réseau catholique)
- ✓ Proximité école fondamentale/école secondaire = 1,27 (inférieure ou égale à 4Km – 3^{ème} école primaire - 4^{ème} école secondaire)
- ✓ Offre d'enseignement dans la commune de l'école primaire = 1 (une école secondaire confessionnelle et une non confessionnelle sur le territoire de la commune)
- ✓ Pas de partenariat pédagogique = 1
- ✓ Pas de poursuite de l'immersion = 1

□ **Total:** $1,5 \times 1,61 \times 1,39 \times 1,27 \times 1 \times 1 \times 1 = 4,2631995$

Si ex-aequo:

- ✓ *indice socio-économique des élèves
(selon leur quartier)*
- ✓ *si nouvelle égalité: distance domicile-
école secondaire*



Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

Les priorités: selon l'ordre de pondération des élèves, application des priorités dans l'ordre suivant et dans l'école de la première préférence :

- 1. Les enfants provenant d'écoles primaires moins favorisées (ISEF) à concurrence de 20 % des places à pourvoir (voir dia 12)**
- 2. Les enfants frères ou sœurs d'un enfant déjà inscrit dans l'école secondaire**
- 3. Les situations spécifiques (enfants en situation précaire, intégration, handicap, etc.)**
- 4. Les élèves fréquentant un internat lié à l'école secondaire**



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRETARIAT GÉNÉRAL

Troisième étape: gestion des inscriptions dans les écoles secondaires

- 5. Les enfants des *membres du personnel*, toutes catégories**





Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Concrètement:

- ✓ ***Les écoles encodent les demandes d'inscription dans un logiciel de l'Administration qui fait le calcul des pondérations et prend en compte les priorités***





Troisième étape: *gestion des inscriptions dans les écoles secondaires*

Conclusion – 3^e étape:

- ✓ École « **incomplète** »:
inscription à 102%, dont 20% ISEF
- ✓ Ecole « **complète** »:
inscription à 80%, dont 20% ISEF
(les 22% restant par la CIRI)
- ✓ Renvoi à la CIRI des **demandes d'inscription non satisfaites** et des **places vacantes** dans l'école
- ✓ Les écoles avertissent les parents des enfants repris **en ordre utile**. Inscription après adhésion aux règlements/projets de l'école à l'aide d'une **attestation d'inscription**



Quatrième étape: gestion des inscriptions par la CIRI

- ✓ **CIRI** : organe inter-réseaux dont le siège est à l'Administration
- ✓ **Composé** de représentants du Gouvernement, de l'Administration, des réseaux et des parents
- ✓ **Traitement des demandes d'inscription** en fonction des écoles de préférence reprises dans le formulaire
- ✓ **Optimalisation du meilleur choix des parents**, en tenant compte du calcul des pondérations pour chaque école indiquée par les parents
- ✓ **La CIRI écrit aux parents**, en leur indiquant l'école où leur enfant est en ordre utile et/ou les écoles où il est en liste d'attente
- ✓ **Les écoles reçoivent leur registre** reprenant les élèves inscrits et ceux en liste d'attente. Inscription après adhésion aux règlements/projets de l'école





Cinquième étape: après la période des inscriptions

- ✓ *Si **désistement** dans l'école: contact (par la CIRI ou par l'école) avec les parents dont l'enfant est le premier sur la liste d'attente*
- ✓ *Inscription possible à **partir du 27 avril** dans l'école, mais en fonction des places disponibles au terme des travaux de la CIRI et toujours à l'aide d'un duplicata du formulaire unique*
- ✓ *Remise par l'école d'un accusé de réception*
- ✓ *Les parents doivent déposer le CEB à l'école secondaire dès qu'ils en disposent*



Si fraude...


- ✓ *Si remise de plusieurs formulaires d'inscription par les parents dans plusieurs écoles...*
- ✓ *Si fausses déclarations de domicile...*

Sanction:

annulation de toutes ces demandes !!!



Pour en savoir plus...

- 
- ✓ *Documentation sur le site enseignement.catholique.be*
 - ✓ *Les directions d'école*
 - ✓ *www.inscription.cfwb.be*
 - ✓ *0800 188 55 ou inscription@cfwb.be*



ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Avertissement

- ✓ *Ce montage est propriété du SeGEC*
- ✓ *Pas de modification de ce montage sans accord du SeGEC*

SeGEC ASBL

avenue Emmanuel Mounier 100 - 1200 Bruxelles

02 256 70 11

communication@segec.be